



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Septième session

Belém, 10-21 novembre 2025

**Deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur
le financement de l'action climatique organisé sous
les auspices de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

Note du Président

Résumé

La présente note résume les délibérations du deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, organisé sous les auspices de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa cinquième session. Elle a été établie par le Président de ladite session avec le concours du secrétariat. Conformément à la décision pertinente, les participants au dialogue se sont appuyés sur les deuxièmes communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, ainsi que sur le rapport de synthèse de l'atelier de session biennal consacré à ces communications.



Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
FVC	Fonds vert pour le climat
PMA	pays les moins avancés
PEID	petits États insulaires en développement

I. Introduction

A. Mandat

1. Consciente de l'importance que revêtaient la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la CMA a décidé d'organiser, tous les deux ans, à partir de 2021, un dialogue ministériel de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'appuierait sur les communications biennales soumises en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, ainsi que sur les rapports de synthèse des ateliers de session biennaux consacrés à ces communications. La CMA a prié le Président de chaque session à laquelle un dialogue était organisé d'établir un résumé des délibérations, qu'elle examinerait à sa session suivante¹.

2. À sa cinquième session, la CMA a pris connaissance de la note du Président de sa troisième session sur le premier dialogue ministériel biennal de haut niveau, en particulier des principaux messages à retenir². Elle s'est félicitée des délibérations du deuxième dialogue ministériel de haut niveau et a déclaré attendre avec intérêt le résumé qu'établirait le Président pour examen à sa septième session³.

B. Objet de la présente note

3. On trouvera, dans la section II de la présente note, les principaux messages à retenir du premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, dans la section III, des informations sur les travaux menés dans le cadre du dialogue, et dans la section IV, un résumé des débats.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

4. À sa septième session, la CMA souhaitera peut-être prendre en considération la présente note dans le cadre de ses délibérations sur les arrangements relatifs au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

II. Principaux messages

5. La prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'accès des pays en développement au financement de l'action climatique sont essentielles pour instaurer un climat de confiance entre les Parties, renforcer la coopération et aider les pays en développement à appliquer les mesures prévues dans leurs plans climatiques nationaux, notamment dans leurs contributions déterminées au niveau national et leurs plans nationaux d'adaptation.

6. La communication d'informations qualitatives et quantitatives plus granulaires et normalisées, mais aussi plus comparables, sur les prévisions de financement de l'action climatique, est nécessaire pour rendre le financement plus prévisible et améliorer la clarté des renseignements fournis aux pays en développement à ce sujet. L'établissement d'une procédure commune de communication des informations *ex ante* et *ex post* pourrait améliorer la cohérence et la comparabilité des données présentées dans les divers rapports, en faciliter l'agrégation, et contribuer ainsi à renforcer la transparence du financement de l'action climatique et le respect des obligations y relatives.

¹ Décision [12/CMA.1](#), par. 1, 10 et 11.

² [FCCC/PA/CMA/2023/13](#).

³ Décision [13/CMA.5](#), par. 14 et 15.

7. Il serait également judicieux d'encourager les Parties qui apportent un appui financier à titre volontaire à soumettre elles aussi des communications biennales afin qu'un tableau plus clair et plus complet de l'ensemble des flux de financement de l'action climatique puisse être dressé.

8. Pour accroître la prévisibilité et la clarté des informations relatives au financement de l'action climatique, les Parties doivent adopter une approche à long terme de l'octroi et de la mobilisation de ce financement, ce qui pourrait être difficile pour certaines d'entre elles en raison de leur cycle budgétaire annuel et de la nécessité de trouver un juste équilibre entre prévisibilité et flexibilité pour répondre à l'évolution des besoins des pays en développement.

9. Malgré les efforts déployés pour accroître le financement de l'action climatique, celui-ci reste très insuffisant et les engagements pris sont loin d'être honorés. Davantage doit être fait pour aligner le financement sur les besoins et priorités des pays en développement et pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Il est crucial, pour éviter que les pays en développement Parties accumulent une dette insoutenable, de renforcer l'appui financier à ces pays en leur octroyant des ressources nouvelles et supplémentaires, sous la forme de dons et de prêts concessionnels exprimés en équivalent-don.

10. Compte tenu du déficit de financement de l'adaptation, les pays développés Parties doivent allouer davantage de ressources à l'adaptation afin d'aider les pays en développement, en particulier les PMA et les PEID, à renforcer leur résilience face aux changements climatiques, et de répondre à la demande pressante qui leur a été faite de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement Parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019⁴.

11. Il est essentiel, pour combler l'important déficit de financement de l'action climatique et rendre plus efficace l'octroi des ressources, de fournir et de mobiliser des fonds à l'échelle voulue, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de Paris, notamment en stimulant les investissements du secteur privé et en renforçant le rôle joué par les banques multilatérales de développement et les fonds pour le climat.

12. Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux s'efforcent déjà d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique, mais il faut en faire davantage pour accélérer le processus, et notamment simplifier les conditions d'accès et les harmoniser entre les différentes institutions.

13. Les bailleurs de fonds peuvent accroître l'efficacité du financement de l'action climatique s'ils l'alignent sur les besoins et priorités des pays en développement et veillent à sa répartition équitable, notamment entre les régions, sans oublier les communautés locales et autochtones, et en tenant compte des questions de genre.

III. Déroulement des travaux

14. Le deuxième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique organisé sous les auspices de la CMA, dont les travaux ont été conduits par le Président de la cinquième session de la CMA avec l'appui du secrétariat, s'est tenu le 8 décembre 2023. Il était ouvert à toutes les Parties et à tous les observateurs participant à la session.

15. Conformément à la décision pertinente, les participants se sont appuyés sur la compilation-synthèse des informations figurant dans les deuxièmes communications biennales soumises par les Parties en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris⁵, sur le rapport de synthèse de l'atelier de session biennal consacré à ces communications⁶ et sur la note établie à la suite du premier dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique.

⁴ Décision 1/CMA.3, par. 18.

⁵ FCCC/PA/CMA/2023/2/Rev.1.

⁶ FCCC/PA/CMA/2023/3.

16. Le dialogue était animé par Yasmine Fouad, Ministre égyptienne de l'environnement, et Steven Guilbeault, Ministre à la tête d'Environnement et Changement climatique Canada.

17. Dans son discours d'ouverture, Simon Stiell, Secrétaire général de la Convention, a souligné que la fiabilité et la prévisibilité du financement de l'action climatique étaient nécessaires pour instaurer un climat de confiance entre les Parties, et que l'information sur le financement de l'action climatique devait elle aussi être prévisible afin que les pays en développement puissent planifier leur action climatique. Hana AlHashimi, négociatrice en chef des Émirats arabes unis pour les questions climatiques à la vingt-huitième session de la COP, à la dix-huitième session de la CMP et à la cinquième session de la CMA, a souligné pour sa part que les communications biennales étaient importantes pour soutenir l'action climatique dans tous les systèmes et secteurs, et pour répondre aux besoins et priorités des pays en développement.

18. Des discours liminaires ont été prononcés par Nafkote Dabi, responsable des politiques de lutte contre les changements climatiques chez Oxfam International, et Mathilde Mesnard, Directrice adjointe de la Direction de l'environnement à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

19. Les cinq participants de haut niveau ci-après ont été invités à prononcer une allocution en guise d'entrée en matière :

- a) Molywn Joseph, Ministre de la santé, du bien-être, de la transformation sociale et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda ;
- b) Chris Bowen, Ministre australien de la lutte contre les changements climatiques et de l'énergie ;
- c) André Corrêa do Lago, Secrétaire au climat, à l'énergie et à l'environnement du Brésil ;
- d) Norbert Gorissen, Envoyé spécial adjoint de l'Allemagne pour l'action climatique ;
- e) Mahmoud Mohieldin, champion de haut niveau de la vingt-septième session de la COP.

20. Les ministres, hauts fonctionnaires et dirigeants d'organisations présents, qui représentaient des États, des organisations multilatérales et des organisations ayant le statut d'observateur, ont ensuite eu des échanges ouverts, guidés par les questions suivantes :

- a) Comment améliorer les communications biennales afin que celles-ci donnent des informations utiles sur l'appui à l'application des plans nationaux de lutte contre les changements climatiques ?
- b) Comment les pays développés peuvent-ils rendre le financement de l'action climatique plus prévisible et efficace par les voies multilatérales et bilatérales et en mobilisant des financements privés ?
- c) Quelles solutions concrètes peuvent être mises en place à court terme pour remédier à l'insuffisance des ressources octroyées et mobilisées ?

21. Omran Almazrouei, négociateur principal des Émirats arabes unis pour les questions climatiques à la vingt-huitième session de la COP, à la dix-huitième session de la CMP et à la cinquième session de la CMA, a prononcé un discours de clôture, réaffirmant que la prévisibilité du financement de l'action climatique était importante pour instaurer un climat de confiance, renforcer la coopération et accélérer la transformation nécessaire pour promouvoir un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques. Il a appelé les Parties à trouver des solutions et à collaborer pour atteindre leurs objectifs communs.

22. Les Parties et les observateurs ont été invités à soumettre des déclarations qui seraient publiées sur le site Web de la Convention⁷, où seraient également accessibles d'autres informations, comme le programme du dialogue, ainsi que la retransmission du dialogue.

⁷ <https://unfccc.int/event/second-biennial-high-level-ministerial-dialogue-on-the-climate-finance-regarding-information-to-be>.

IV. Résumé des débats

23. Guidés par les questions d'orientation, les participants ont donné leur avis sur les moyens d'améliorer les communications biennales, ainsi que l'octroi et la mobilisation de ressources destinées au financement de l'action climatique. Le résumé ci-dessous donne un aperçu non exhaustif des débats et ne préjuge pas des différents points de vue exprimés.

A. Améliorer les communications biennales pour appuyer l'application des plans nationaux de lutte contre les changements climatiques

24. La plupart des participants sont convenus que la prévisibilité du financement de l'action climatique était importante afin d'instaurer un climat de confiance, de renforcer la coopération et d'accélérer la transformation nécessaire pour promouvoir un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques, en vue d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris compte tenu des besoins évolutifs et des priorités des pays en développement.

25. Certains participants ont insisté sur la nécessité pour les pays développés Parties d'améliorer la clarté des informations relatives à leurs prévisions de financement de l'action climatique dans leurs troisièmes communications biennales, qui étaient attendues pour décembre 2024, et de faire preuve d'ambition dans leur appui. L'idée était d'inciter ainsi les pays en développement Parties à être eux aussi plus ambitieux dans les contributions déterminées au niveau national attendues en 2025 et de les aider à poursuivre et à atteindre les objectifs énoncés dans leurs plans nationaux de lutte contre les changements climatiques.

26. De nombreux participants ont souligné que la communication d'informations *ex ante* détaillées sur l'octroi et la mobilisation de fonds était essentielle pour permettre aux pays en développement de planifier efficacement leur action climatique. À cet égard, certains participants ont affirmé avec insistance que, à l'avenir, les communications biennales devraient contenir des informations plus granulaires et ventilées sur les financements prévus, notamment :

- a) Des informations ventilées par domaine thématique, en particulier sur la prise en compte des besoins de financement de l'adaptation au moyen de fonds publics, octroyés sous la forme de dons, et sur les ressources prévues pour aider les pays en développement à remédier aux pertes et préjudices ;
- b) Des informations ventilées par source et instrument de financement, y compris, s'il y a lieu, des chiffres en équivalent-don et des renseignements sur les conditions d'accès aux instruments autres que les dons ;
- c) Des informations ventilées par canal, notamment sur les fonds acheminés par voie bilatérale et par voie multilatérale (banques multilatérales de développement, fonds multilatéraux pour le climat, etc.) ;
- d) Des informations ventilées par région, y compris des estimations des ressources prévues pour les PMA et les PIED ;
- e) Des informations sur l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique ;
- f) Des informations sur la prise en compte des besoins et priorités des pays en développement dans le financement de l'action climatique ;
- g) Des informations sur les efforts faits pour trouver un juste équilibre entre le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation ;
- h) Des informations sur la contribution des ressources prévues à la réalisation de l'objectif que se sont fixé les pays développés Parties de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an entre 2020 et 2025 ;
- i) Des informations sur les définitions du financement de l'action climatique utilisées.

27. Dans ce contexte, certains participants issus de pays développés Parties ont exprimé leur détermination à communiquer des informations qualitatives et quantitatives sur les montants prévus du financement de l'action climatique et à améliorer continuellement la qualité et la granularité des informations présentées dans leurs communications biennales, notamment en se concentrant sur les domaines d'amélioration mis en évidence lors des premier et deuxième ateliers de session consacrés à ces communications, organisés respectivement en 2021 et en 2023. Ils ont évoqué les obstacles et contraintes qui rendaient difficile la présentation d'informations complètes.

28. Conscients de la nécessité d'améliorer la cohérence et la comparabilité des communications biennales, certains participants ont suggéré de rationaliser les informations à fournir dans ces communications⁸. D'autres ont souligné qu'il importait de rationaliser les informations demandées sur le financement de l'action climatique dans tous les rapports, y compris les rapports *ex ante* et *ex post*. Certains ont appelé à la création d'un mécanisme commun de notification et de suivi, notamment pour les rapports *ex ante* et *ex post* sur le financement de l'action climatique, afin d'éviter des disparités entre ces rapports et de faire en sorte que les informations sur le financement octroyé et mobilisé par les pays développés Parties puissent être comparées aux informations sur le financement requis et reçu par les pays en développement Parties. Dans ce contexte, plusieurs participants ont réaffirmé la nécessité d'adopter des méthodes comptables normalisées et une définition commune du financement de l'action climatique pour éviter le double comptage, renforcer la transparence et la confiance, et rendre les informations comparables.

29. Des représentants de Parties qui soumettaient des communications biennales ont réaffirmé la détermination de leurs pays respectifs à octroyer et à mobiliser des ressources au titre du financement de l'action climatique, et ont évoqué certains des obstacles à la communication de prévisions de financement quantitatives sur plusieurs années, parmi lesquels la nature de leurs budgets publics, qui, dans la plupart des cas, devaient être approuvés annuellement par les parlements nationaux. Se disant conscients des difficultés rencontrées par les pays développés Parties, certains participants les ont priés instamment de passer à des cycles budgétaires pluriannuels et de rationaliser leurs procédures d'approbation pour pouvoir intensifier leur soutien aux pays en développement Parties. Quelques-uns ont encouragé les pays développés Parties à revoir et ajuster continuellement leurs communications biennales pour adapter leur financement à l'évolution des besoins des pays en développement Parties. Il était également difficile de trouver un juste équilibre entre l'impératif d'un financement prévisible de l'action climatique et le maintien de politiques budgétaires souples, qui permettaient de faire face aux crises et de répondre à l'évolution des besoins des pays en développement.

30. Soulignant que l'établissement de rapports par un plus grand nombre de pays contribuerait à rendre le financement de l'action climatique plus prévisible, certains participants ont encouragé les Parties qui fournissaient des ressources à soumettre des communications biennales à titre volontaire.

B. Rendre le financement de l'action climatique plus prévisible et efficace par les voies multilatérales et bilatérales et en mobilisant des financements privés

31. De nombreux participants ont fait remarquer que les changements climatiques avaient de graves conséquences partout dans le monde, causant notamment des vagues de chaleur prolongées, des incendies de forêt et des ondes de tempête dévastatrices. Pour faire face à ces fléaux, les pays en développement avaient dû prélever des ressources sur leurs budgets nationaux. Aussi était-il urgent de rendre le financement de l'action climatique plus prévisible et fiable pour soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation, et pour remédier aux pertes et préjudices. Certains participants issus de PMA et de PEID en particulier ont réaffirmé les difficultés auxquelles se heurtaient leurs pays respectifs dans la planification d'une action climatique à long terme en l'absence de financement prévisible, soulignant que

⁸ Voir décision [12/CMA.1](#), annexe.

les ressources accessibles aux PME et aux PEID demeuraient largement inférieures à ce dont ces pays avaient besoin pour satisfaire leurs besoins d'adaptation croissants et remédier aux pertes et préjudices.

32. Dans ce contexte, beaucoup de participants ont souligné la nécessité d'accroître le volume des ressources octroyées sous la forme de dons et de prêts à conditions très favorables, en particulier pour aider les pays en développement à financer des mesures d'adaptation et à remédier aux pertes et préjudices, faute de quoi ces pays verraient le poids de leur dette s'alourdir et seraient plus durement touchés encore par les effets néfastes des changements climatiques.

33. De nombreux participants se sont félicités de la création du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et des annonces de contributions faites par certaines Parties pour soutenir sa capitalisation. Cela étant, certains ont insisté sur la nécessité de transformer les promesses de financement en contributions réelles pour que le Fonds devienne opérationnel.

34. Des participants ont fait part des préoccupations que leur inspirait le financement de l'action climatique, relevant un manque de prévisibilité, de constance et de fiabilité. Certains ont souligné que ce financement devait être efficace et abordable, tandis que d'autres ont fait observer que les retards de décaissement empêchaient de prendre des mesures en temps voulu.

35. Des participants ont prié instamment les pays développés Parties d'adopter une approche à long terme du financement de l'action climatique pour rendre celui-ci plus accessible et plus prévisible, et de veiller à ce que les engagements nouveaux et supplémentaires soient honorés. Certains participants ont déclaré que le recours exclusif aux structures existantes de financement du développement conduisait à des cycles de financement inadaptés, qui compromettaient l'efficacité de l'action climatique.

36. Plusieurs participants ont appelé les Parties qui finançaient l'action climatique à communiquer des informations plus transparentes sur leurs critères de sélection des projets, des programmes et des pays bénéficiaires afin de garantir une répartition géographique équitable des ressources entre les pays en développement. Citant des exemples de répartition inéquitable du financement de l'action climatique, certains participants issus de pays en développement ont proposé l'établissement de seuils de financement nationaux ou régionaux.

37. Certains participants ont souligné la nécessité de renforcer les engagements internationaux en faveur du financement de l'action climatique, notamment en améliorant l'accès aux ressources octroyées sous la forme de dons et en conférant un rôle plus central aux fonds multilatéraux créés dans le cadre de la Convention pour garantir un financement efficace et répondre aux besoins des pays en développement. Il s'agissait notamment de redoubler d'efforts pour simplifier les conditions d'accès et les harmoniser entre les différentes institutions, surtout entre les divers fonds pour le climat. À cet égard, les participants se sont félicités des efforts déjà déployés, mais ont demandé que davantage soit fait. Il fallait rendre l'accès au financement de l'action climatique à la fois prévisible et souple pour répondre à l'évolution des besoins des pays en développement et assurer une distribution efficace des fonds.

38. Évoquant les canaux de financement bilatéraux, de nombreux participants ont souligné que le financement de l'action climatique devait être souple et adapté aux besoins et priorités des pays en développement. Par conséquent, lorsqu'ils déterminaient les ressources à mettre à la disposition de ces pays, par exemple pour des projets, programmes et instruments, les bailleurs de fonds devaient mener des consultations approfondies avec eux, notamment par l'intermédiaire des organismes nationaux de promotion du développement.

39. Certains participants ont souligné que les fonds d'origine publics étaient limités et ne suffiraient pas à financer la transformation globale nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, transformation dont le coût était estimé à plusieurs milliers de milliards de dollars des États-Unis. Il a été dit que, pour accroître le financement de l'action climatique, il fallait mettre à contribution aussi bien le secteur public que le secteur privé, promouvoir l'utilisation d'instruments financiers innovants, miser sur le financement mixte, qui consistait à utiliser des fonds publics pour attirer des investissements privés, diversifier les sources de

financement et éviter une dépendance excessive à l'égard d'une source de financement particulière.

40. Certains participants ont déclaré que la définition d'un nouvel objectif chiffré collectif était l'occasion de rendre l'octroi et la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique plus prévisibles, en faisant fond sur l'expérience acquise dans le cadre de l'objectif des 100 milliards de dollars, et de renforcer l'efficacité du financement de l'action climatique. Dans ce contexte, quelques-uns ont souligné que le nouvel objectif chiffré collectif devait comprendre des fonds nouveaux et supplémentaires, et que ces fonds devaient être aisément accessibles et mis à disposition essentiellement sous la forme de dons.

C. Solutions concrètes à mettre en place à court terme pour remédier à l'insuffisance des ressources octroyées et mobilisées

41. Certains participants ont souligné qu'il fallait remédier d'urgence à l'insuffisance des ressources octroyées et mobilisées et ont proposé diverses mesures à court terme. D'aucuns ont insisté sur la nécessité d'améliorer les mécanismes de financement pour faciliter l'accès des pays en développement aux ressources financières et leur permettre ainsi de satisfaire plus efficacement leurs besoins de financement de l'action climatique.

42. Plusieurs participants ont estimé qu'il fallait renforcer la capacité des pays en développement à mobiliser et à obtenir des ressources financières, mais aussi leur donner les moyens de gérer efficacement ces ressources, par exemple en déployant des experts sur place, qui les aideraient à débloquer des fonds, à intégrer l'action climatique dans leurs politiques économiques et budgétaires, et à tenir compte du financement de l'action climatique dans leurs procédures budgétaires. Quelques-uns ont déclaré qu'il était essentiel d'accroître la transparence et l'efficacité du financement de l'action climatique pour garantir une affectation rapide et efficiente des fonds aux pays qui en avaient besoin.

43. Certains participants ont estimé qu'un resserrement de la coopération internationale était indispensable pour améliorer la mobilisation de ressources financières, et ont appelé l'attention sur le rôle critique que jouaient les banques multilatérales de développement dans l'appui aux projets de lutte contre les changements climatiques. Les participants ont débattu des moyens de renforcer l'efficacité de fonds climatiques tels que le FVC et le Fonds pour l'environnement mondial afin de maximiser l'impact des ressources acheminées par leur intermédiaire.

44. De nombreux participants sont convenus que l'accroissement du financement de l'action climatique et le renforcement de la résilience étaient des priorités de premier plan, en particulier pour les PME et les PEID. Certains participants issus de pays développés Parties ont souligné l'engagement pris par les pays développés Parties de doubler, au minimum, leur contribution collective au financement de l'action climatique des pays en développement Parties pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019. D'aucuns ont mis l'accent sur la nécessité d'investir dans la réduction des risques de catastrophe et d'adopter une approche plus proactive de la gestion des risques climatiques pour limiter autant que possible les effets néfastes des catastrophes d'origine climatique.

45. Certains participants ont insisté sur la nécessité de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques, conformément au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment en réduisant les subventions inefficaces.

46. Plusieurs participants ont fait observer que la situation de certains pays avait changé depuis l'adoption de la Convention et ont appelé à un élargissement de la base des contributeurs au financement de l'action climatique sans renégociation de la Convention et de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, certains se sont félicités des annonces de contributions faites à titre volontaire par des bailleurs de fonds non traditionnels à la cinquième session de la CMA.

47. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de mettre en place un solide système de suivi et de notification pour garantir la transparence du financement de l'action climatique et le respect des obligations y relatives. Il a été suggéré que l'instauration d'un tel système, conjuguée à des évaluations régulières de l'impact du financement de l'action climatique, contribuerait à assurer la transparence des flux et à maintenir la confiance entre les Parties, favoriserait la mise en commun des données et informations entre parties prenantes, et améliorerait ainsi la prise de décisions et la coordination.

48. Certains participants ont insisté sur la nécessité de promouvoir l'inclusivité et l'équité dans le contexte du financement de l'action climatique afin que soient satisfaits les besoins de tous les pays en développement et de toutes les populations, y compris les communautés marginalisées et autochtones. Ces participants ont ajouté qu'une répartition équitable des ressources était cruciale pour combler les disparités et garantir que toutes les communautés bénéficient du financement de l'action climatique. Quelques-uns ont souligné qu'il fallait adopter une approche inclusive, qui tienne compte des questions de genre, et associer les communautés locales à la planification et à l'exécution des projets de financement de l'action climatique afin que leurs besoins et priorités soient pris en compte, et que les résultats soient plus durables et efficaces.

D. Initiatives destinées à mobiliser et à stimuler les financements publics et privés

49. Les pays développés Parties ont réaffirmé leur engagement à soumettre des communications biennales en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, soulignant la nécessité d'accroître sensiblement le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation. À cet égard, certaines Parties ont annoncé ou reconfirmé des contributions financières et des initiatives en faveur d'une augmentation du financement de l'action climatique, ainsi que des mesures destinées à renforcer les capacités des pays en développement et à leur apporter une assistance technique pour les aider à accéder à des ressources et à en mobiliser.

50. Un représentant de l'Australie a annoncé que son pays avait revu à la hausse sa contribution au financement de l'action climatique pour la période 2020-2025, qui était passée de 2 à 3 milliards de dollars australiens. Il a confirmé que 66 % des ressources fournies par le pays étaient allouées à l'adaptation, et a rappelé que, à l'occasion du Forum des îles du Pacifique, le Premier Ministre australien avait annoncé une contribution de 350 millions de dollars australiens au renforcement des infrastructures climatiques de la région du Pacifique. En outre, le pays contribuait à hauteur de 50 millions de dollars australiens à la deuxième reconstitution des ressources du FVC (pour la période 2024-2027) et avait pris des mesures pour renforcer rapidement sa capacité à fournir des financements mixtes, portant notamment à 200 millions de dollars australiens les investissements dégagés dans le cadre du Partenariat Australie-Indonésie pour le climat et les infrastructures.

51. Un représentant de la Belgique a réaffirmé que le pays avait dépassé son objectif de mobilisation d'un financement annuel minimum de 135 millions d'euros à partir de 2022, sa contribution pour l'année 2022 s'élevant à près de 154 millions d'euros. La Belgique continuait d'apporter son aide aux pays d'Afrique et aux PMA dans le cadre de son action en faveur des plus vulnérables, et cette aide était fournie presque exclusivement sous la forme de dons.

52. Un représentant de l'Union européenne a déclaré que la contribution de l'Union européenne au financement de l'action climatique ne cessait d'augmenter et avait atteint 30 milliards de dollars des États-Unis en 2022. Du fait de cette augmentation, l'Union européenne, qui allouait environ la moitié des ressources mobilisées à l'adaptation, avait doublé sa contribution au financement de l'adaptation. Pour la première fois, elle avait communiqué des informations sur la mobilisation de financements privés, qui représentaient 13 milliards de dollars supplémentaires. Déterminée à honorer l'engagement pris d'accroître le financement de l'action climatique, elle avait également élaboré des programmes pluriannuels à l'horizon 2027, dans le cadre desquels elle consacrait plus de 35 % de son budget extérieur à l'action climatique.

53. Un représentant de l'Allemagne a annoncé que le pays honorait l'engagement pris de consacrer 6 milliards d'euros par an au financement de l'action climatique à l'horizon 2025. En 2023, l'Allemagne avait alimenté le FVC à hauteur de 2 milliards d'euros et le Fonds pour l'adaptation à hauteur de 60 millions d'euros.

54. Un représentant du Japon a confirmé que le pays s'était engagé à consacrer 70 milliards de dollars des États-Unis au financement de l'action climatique sur la période 2021-2025. En outre, le pays s'était engagé à contribuer à la deuxième reconstitution des ressources du FVC à hauteur de 165 milliards de yens, sous réserve de l'approbation du Parlement.

55. Un représentant du Royaume des Pays-Bas a annoncé que son pays avait fait passer de trois à cinq ans, voire à dix ans dans certains cas, la durée de ses programmes de financement l'action climatique, afin de rendre sa contribution plus prévisible. Le pays s'était par exemple engagé à consacrer 100 millions d'euros sur dix ans au renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique des petits exploitants agricoles de la région du Sahel, en Afrique. En outre, le représentant a confirmé que le financement public du pays consistait exclusivement en des dons et que plus de la moitié était allouée à l'adaptation.

56. Un représentant de la Nouvelle-Zélande a réaffirmé l'engagement de son pays à affecter 1,3 milliard de dollars néo-zélandais au financement de l'action climatique entre 2022 et 2025, ajoutant qu'au moins la moitié de cette somme irait aux PEID du Pacifique, et qu'au moins la moitié servirait à financer des mesures d'adaptation. En outre, il a fait savoir que la Nouvelle-Zélande avait versé 24 millions de dollars néo-zélandais au FVC dans le cadre de la deuxième opération de reconstitution de ses ressources, et a appelé l'attention sur l'engagement du pays à contribuer à la capitalisation du Fonds de résilience du Pacifique.

57. Un représentant de la Norvège a réaffirmé que, à l'occasion de la vingt-sixième session de la COP, le pays s'était engagé à doubler sa contribution annuelle au financement de l'action climatique d'ici à 2026 en la portant à 14 milliards de couronnes norvégiennes, et à multiplier au moins par trois le montant des ressources consacrées à l'adaptation. Le pays avait augmenté sa contribution financière à l'Initiative internationale de la Norvège pour le climat et les forêts de 20 % en 2024 et avait créé un mécanisme de garantie des projets d'énergie renouvelable menés dans les pays en développement à hauteur de 5 milliards de couronnes norvégiennes.

58. Un représentant de la Suède a insisté sur la nécessité de rendre les procédures budgétaires nationales plus prévisibles. La Suède était passée d'un cycle budgétaire annuel à un cycle budgétaire triennal pour 1 % de son revenu national brut. De surcroît, le pays avait annoncé son intention de réformer ses mécanismes de coopération pour le développement d'ici à la fin de l'année 2023.

59. Une représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné qu'il importait de rendre le financement de l'action climatique à la fois plus prévisible et plus souple, et a réaffirmé l'engagement de son pays à augmenter sa contribution. Elle a fait savoir qu'elle avait l'intention de mettre en avant, en 2024, en tant que coprésidente du Conseil du FVC, les besoins nationaux des pays en développement et la nécessité d'améliorer l'accès au FVC.

60. Un représentant des États-Unis d'Amérique a confirmé que le pays était en bonne voie pour tenir son engagement d'amener le Parlement à porter le financement public de l'action climatique à plus de 11 milliards de dollars des États-Unis par an, soit quatre fois plus que le niveau le plus élevé jamais atteint jusqu'ici. En outre, la contribution du pays au financement de l'adaptation serait multipliée par six, s'établissant à plus de 3 milliards de dollars.